

Aménagements sécurisés aux abords de l'école et de la crèche de Bergilers

- Compte rendu de la consultation du mercredi 30 août 2023 -

Participants :

- **23 personnes** : 9 membres de la CLDR, 7 riverains (ont un agriculteur et un représentant du CLAP), 4 membres de la CCATM, 3 représentants de l'école/ crèche.
- **Pour la Commune d'Oreye** :
 - o Jean-Marc DAERDEN – Bourgmestre
 - o Magali DE LEEUW – Echevine du Développement rural
 - o Marie-Christine WARNANT – Echevine des travaux, du troisième âge, de l'énergie, du plan inondation et du patrimoine
 - o Bénédicte MONFORT - Agent-relais de l'Opération de développement rural.
- **Pour le Bureau A-Trait** : Yves DALOZE
- **Pour la Fondation Rurale de Wallonie** : Florine GEROUVILLE et Aurélie VANDEBERG

Déroulement de la soirée

L'Echevine en charge du Développement rural introduit la soirée en présentant les objectifs de la soirée et la volonté communale de pouvoir consulter les riverains et utilisateurs de l'espace pour co-construire ensemble le projet.

Après présentation des différents intervenants et participants à la soirée, la fondation rurale de Wallonie rappelle l'origine du projet et les étapes déjà réalisées.

Ce projet est né des réflexions initiées dans le cadre de l'opération de développement rural d'Oreye (ODR - démarche démarrée en 2016 regroupant une série de projets construits sur base des attentes citoyennes) :

Comme dans les autres villages de l'entité, les habitants constatent que la sécurité des usagers faibles dans le centre du village est défectueuse.

Pour le village de Bergilers, les citoyens ont fait part de leur sentiment d'insécurité des piétons aux abords de l'école et la crèche. Afin de pouvoir se déplacer et pouvoir retrouver un cœur de village pour y organiser leurs activités en toute sécurité, ils ont souhaité mettre en avant les deux effets de porte à réaliser ainsi qu'une intervention au niveau de la placette pour avoir une vision cohérente du cœur de village.

Le périmètre s'étend le long de la rue Louis Maréchal dans la zone où se situent la crèche et l'école ainsi que la placette accueillant les activités de la vie associative locale.



La commune a reçu un accord de la Région wallonne pour initier le projet avec subsides de 300.000€.

Un auteur de projet a été désigné : Bureau A-Trait de Waremme et une esquisse a déjà été réalisée.

Les agents de la Fondation Rurale de Wallonie, qui ont pour rôle d'animer le processus de participation citoyenne, présentent ensuite la **méthodologie de travail pour la soirée** :

- Travail d'analyse sur terrain en groupe sur base d'un questionnaire abordant l'analyse de l'espace selon 4 grands thèmes afin de mettre en avant les points d'attention dans l'analyse actuelle de l'espace.
- Présentation de l'esquisse et mise en avant de manière individuelle de 3 points positifs et 3 points d'amélioration.
- Mise en commun sur base des points d'attention ciblés individuellement

La présentation PowerPoint de la soirée, reprenant les différents périmètres et explications, est annexée à ce compte-rendu.

Mise en commun en plénière

Après présentation des grandes lignes de l'esquisse par Monsieur Daloze du bureau A-Trait, il est bien rappelé que cette esquisse n'est pas du tout finalisée mais sert de base pour l'échange, la discussion pour la consultation de la soirée.

La partie ci-dessous reprend les points de synthèse de l'échange réalisé avec l'ensemble des participants et des questionnaires individuels et collectifs.

En annexe se trouve le détail des commentaires formulés au sein des 5 questionnaires de groupe et 23 questionnaires individuels.

1. Remarque générale et questionnement

- De manière générale, les participants considèrent que les éléments les plus importants à intégrer dans le projet sont des aménagements sécurisés et qui régulent la vitesse.
- *Quel revêtement est-il prévu au niveau des aménagements d'effet de porte aux deux entrées le long de la rue Louis Maréchal ?* Il n'est pas encore défini. L'assemblée souligne qu'il n'est pas idéal de mettre des pavés car ils sont très bruyants pour le voisinage, glissants et peu praticables pour les PMR.
- Les riverains mettent en avant un point d'attention concernant les dispositifs ralentisseurs qui doivent permettre le passage des tracteurs.
- Points d'attention signalés au niveau des arbres proposés dans l'esquisse dans l'espace placette :
 - Il est proposé d'en placer de manière alternée dans la haie existante pour renforcer l'alignement.
 - Penser à ne pas encombrer l'espace pour le passage du tracteur.
 - L'aménagement d'espace vert au niveau de la place n'est pas compatible avec les installations lors de la fête de village et fête foraine.
- Si un parking se met en place sur la placette, les riverains soulignent le danger de la sortie du côté du tournant, en face de la rue du Roua, il y a une mauvaise visibilité.
- Les citoyens soulignent l'importance de prendre en compte la circulation rue des Jacques.
- Les riverains se questionnent sur la possibilité de se croiser encore avec l'aménagement prévu et élargissement du trottoir. Cela reste une rue principale du village où il est important de se croiser dans les deux sens. Le trottoir est déjà assez large actuellement, faut-il encore l'élargir ?
- Les participants soulignent le mauvais état de la voirie qui mériterait d'être refaite via l'aménagement.
- Se pose la question des souhaits et besoins au niveau de la place ? veut-on de la convivialité ? du stationnement ?

- Il ressort du débat et des questionnaires qu'il faut prévoir maximum une dizaine de places de stationnement pour éventuellement le personnel de la crèche/ école et quelques riverains mais il est illusoire de penser que les parents utiliseront cet espace de stationnement.
- Pour l'aspect convivialité, vu le besoin d'espace lors des fêtes de village, il se pose la question s'il faut vraiment occuper cette place ou conserver/prévoir un aménagement vide avec quelques éléments pour se poser mais sans encombrement de l'espace.
- Remarque d'étonnement autour des vélos qui ne sont pas prévus dans l'aménagement. C'est pourtant bien une intention d'inclure les cheminements vélos.
- Quel dispositif pour sécuriser l'espace devant l'école/crèche ? haie ou petite barrière. La sécurisation devant l'école est appréciée pour éviter que les élèves ne traversent trop vite.
- Les enseignantes précisent que le passage pour piéton existant devant l'école est très peu utilisé à l'heure actuelle.
- L'écoulement et l'infiltration des eaux doit être réfléchi/pris en compte dans l'aménagement.

2. Points positifs

- L'aspect convivialité
- L'aménagement d'espaces verts – le cheminement d'arbres pour accentuer la haie déjà présente au niveau de la placette.
- Le changement de revêtement pour marquer les deux effets de porte/ entrée dans le village. Permet de marquer la zone centrale à sécuriser. En veillant à utiliser des matériaux praticables pour usagers faibles (enfants en bas-âge, PMR, ...) et compatible au niveau des nuisances sonores pour les riverains. Pourquoi pas jouer sur les couleurs ?
- Prévoir un passage piéton au niveau de l'arrêt de bus est pertinent. Il faut donc vérifier selon distance légale entre deux passages pour piétons où il est pertinent de prévoir le deuxième utile également devant la crèche/école.

3. Points négatifs

- Améliorer la visibilité au croisement rue des Jacques et rue Louis Maréchal. Point délicat, passage de bus, tournant court, visibilité mauvaise.
- Si on rétrécit la rue côté Louis Maréchal, il y aura des répercussions sur les autres voiries (rue du Geer, ...) il faut garder la circulation dans les deux sens.
- Au niveau de l'entrée école/crèche il est bien de prévoir un espace sécurisé avec barrière, il n'est par contre pas utile de prévoir un trottoir plus large car l'aspect « convivialité » de l'école où les parents se retrouvent est plus haut proche des classes et de la cour.
- Penser à l'accessibilité pour les livreurs.
- Au niveau stationnement, un kiss and ride n'est pas utile pour une école maternelle et une crèche. Il faut garder quelques places proches pour déposer les enfants. L'espace de stationnement actuel semblerait convenir mais les emplacements ne sont pas bien signalés sur la voirie et provoque un stationnement anarchique. Pourquoi pas un stationnement de part et d'autre de la voirie pour casser la ligne droite ?
- Pour la rue de Pousset, il n'est pas primordial de prévoir un aménagement spécifique si les dispositifs de ralentissement et effet de porte rue Louis Maréchal sont mis en place.
- Pour la sécurisation de la traversée, un participant propose de ne pas placer trop en amont les dispositifs de ralentissement mais après le virage (deux dos d'âne, au niveau de la placette et proche de l'école crèche avec un système dissuasif type radar vitesse entre les deux dos d'âne).

Suites

- Compilation des différents éléments apportés aujourd'hui
- Réalisation par l'auteur d'un avant-projet sur base des remarques
- Automne 2023 : présentation de l'avant-projet

L'échevine en charge du développement rural clôture la séance en remerciant les citoyens pour leur participation et le CLAP pour le prêt de la salle ;

Pour le secrétariat de l'opération
Florine Gérrouville et Aurélie Vandenberg

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, adressez-vous
au n° 019/58 93 23 ou par courriel : f.gerouville@frw.be*